



# Le CODE DE VIE de L'EIMP

## DES RÈGLES À L'IMAGE de NOS VALEURS

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école.

Il te servira à développer les qualités du profil de l'apprenant (ouvert d'esprit, réfléchi, sensé, altruiste, chercheur, informé, communicatif, intègre, audacieux et équilibré) et tes compétences sociales.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au service de garde, aux récréations, à l'entrée et à la sortie des classes, etc.) et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées, et à intervenir équitablement.

Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.



# Civilité



## VIVRE ENSEMBLE

Je m'engage par mon attitude, mon langage et mes actions à être respectueux envers les autres.

- Je règle mes conflits par la communication, de manière pacifique et je suis intègre.
- Je prends en considération et je respecte les sentiments, les besoins et les opinions des autres.
- Je prends soin des autres.
- Je suis poli, courtois et altruiste.

**AINSI :**

Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde à sa place.

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Je fais des choix sensés pour me sentir bien et développer une bonne estime personnelle.



- En apprenant à me connaître en pratiquant des activités qui me font plaisir.
- Je suis équilibré en prenant soin de ma santé mentale et physique.

**AINSI :**

Je contribue à mon propre sentiment de bien-être et j'éprouve du plaisir à l'école.

Épanouissement  
personnel

Respect de la nature  
et de l'environnement



## QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Je m'engage à prendre soin de mon environnement et de la nature.

- J'adopte des comportements écoresponsables : réduction, recyclage, compostage, réutilisation et récupération.
- Je garde en bon état les lieux et ce qui m'est confié (le matériel et le mobilier).

**AINSI :**

- J'évolue dans un bel environnement.
- J'ai accès à davantage de matériel en bon état.

# RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Je fais preuve d'ouverture d'esprit à travers mes choix, mes paroles et mes gestes.

Je fais preuve d'autonomie :

- J'utilise mes outils, mes stratégies et je demande de l'aide à un adulte de confiance.
- Je suis audacieux et je prends des risques.
- J'accepte de faire des erreurs, j'accepte celles des autres et j'apprends de celles-ci.
- Je réfléchis à mes forces, mes défis et je garde en tête de me comparer à moi-même.

**AINSI :** Je suis investi dans mes apprentissages et je suis fier de moi.



Droit à l'erreur

S é c u r i t é



# ENCADREMENT

Je m'engage, au quotidien, à adopter un comportement sécuritaire et responsable envers moi et les autres.

- J'arrive à l'école à l'heure et je respecte l'horaire des cours.
  - Je me déplace à l'intérieur de l'école de façon sécuritaire, en marchant et au besoin, en chuchotant et en respectant mon environnement.
  - Je cesse mes activités aux moments prévus et je me dirige aux endroits désignés par les adultes.
  - Je vais voir un adulte de confiance lorsque j'en ressens le besoin.
    - J'apprends à vivre en groupe et je participe au développement d'un climat sécuritaire.
- AINSI :**
- Je préviens les accidents et les conflits.
  - Je me sens écouté et accompagné.

J'ai PRIS CONNAISSANCE DU CODE DE VIE ET JE M'ENGAGE À LE SUIVRE.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

Date :

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

Date :

# TOLÉRANCE ZÉRO

pour la violence et l'intimidation



À l'école Internationale primaire, la violence et l'intimidation c'est TOLÉRANCE ZÉRO, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

**INTIMIDATION** : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(LIP, Art 13, 110, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2)

**VIOLENCE** : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(LIP, Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2)

## BANQUE D'INTERVENTIONS, DE MESURES D'AIDE ET DE CONSÉQUENCES

### INTERVENTIONS ÉDUCATIVES ET MESURES D'AIDE

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Rappel de la règle
- Rappel du comportement attendu
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Modélisation du comportement attendu
- Renforcement du comportement attendu
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant, technicien en éducation spécialisée, éducateur du service de garde, etc.)
- Communication régulière avec le parent et demande de collaboration
- Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école
- Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)
- Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation
- Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Réflexion à l'oral, par écrit ou illustration de la situation
- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.)
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement de bon comportement
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire
- Etc.

### AUTRES INTERVENTIONS

- Excuses verbales, écrites ou illustrées
- Reprise du temps perdu
- Retrait de privilèges
- Retrait de classe ou d'un groupe
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Déplacements limités ou supervisés
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Implication du SPVM
- Suspension interne
- Suspension externe
- Etc.